

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1999

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 4 octobre 1999 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. RÉGNIER, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE (à compter de la question n° 2), M. FOUSSERET, Mme TETU, Mme BULTOT, M. ROIGNOT (à compter de la question n° 4), Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question n° 2), M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES (à compter de la question n° 4), M. JEANNIARD (à compter de la question n° 4), M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, Mme CUENIN, M. VOUILLOT, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN (à compter de la question n° 4), M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question n° 3), M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. PINARD, M. BARETJE, M. JEANNEROT, M. LAGRANGE (jusqu'à la question n° 2), M. JUSSIAUX, M. ROIGNOT (jusqu'à la question n° 4), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 2), Mme MAISIERES (jusqu'à la question n° 4), M. JEANNIARD (jusqu'à la question n° 4), M. CHRISTELLE, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. SANCHEZ, M. JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 4), M. THIRODE, M. RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question n° 3).

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. PINARD, M. BARETJE, M. JEANNEROT, M. CHRISTELLE, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. SANCHEZ, M. JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 4), M. THIRODE.

Mandataires : M. LOYAT, M. THIRIET, M. FUSTER, M. BOICHON, M. EDOUARD, M. TISSOT, Mme BULTOT, Mme WEINMAN (jusqu'à la question n° 4), M. JACQUEMIN (à compter de la question n° 4).

* * * * *

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a assuré M. DUVERGET du soutien et de la sympathie de l'ensemble du Conseil Municipal, suite à l'agression dont il a été victime dans le cadre de sa fonction de proviseur du Lycée Pasteur.

Il a ensuite proposé d'examiner l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Etude sur l'évolution de l'intercommunalité dans l'agglomération de Besançon -
Convention de partenariat avec le District du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de confier à un cabinet de consultants une étude sur l'évolution de l'intercommunalité dans l'agglomération de Besançon, évolution rendue obligatoire par la loi du 12.07.1999 qui prévoit notamment la transformation des Districts en Communautés de Communes ou en Communautés d'Agglomération d'ici le 1er janvier 2002.

La mission du cabinet, financée à 50 % par la Ville, se décomposera en plusieurs phases :

- Plan d'établissement d'un diagnostic complet sur la situation actuelle
- Elaboration de propositions et de scénarios
- Accompagnement de la démarche de réflexion - information.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le District à cet effet.

2 - Abattoir des Tilleroyes - Suppression du service public communal - Désaffectation -
Remboursement anticipé des emprunts - Cession à la SICA-GAB

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a décidé la suppression de l'abattoir public municipal des Tilleroyes au 1er janvier 2000,

2) a approuvé la résiliation au 1er janvier 2000 de la concession de service public communal consentie à la SICA-GAB et à cet effet, a autorisé M. le Maire à signer un avenant au contrat de concession,

3) a approuvé la désaffectation du domaine public de l'ensemble immobilier constitué par l'abattoir, le terrain d'assiette et les canalisations d'eau potable,

4) a décidé de créer une servitude de passage du collecteur public sur la propriété cédée,

5) a décidé l'aliénation de l'ensemble immobilier (y compris des canalisations d'eau) au prix de 7 000 000 F,

6) a autorisé M. le Maire à signer un compromis de vente, compromis devant être réitéré par un acte notarié dont la signature devra intervenir avant la fin de l'année 1999,

7) a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir pour assurer le maintien du service public,

8) a décidé de demander l'inscription de l'abattoir des Tilleroyes au plan des abattoirs privés,

9) a autorisé M. le Maire à rembourser au 31 décembre 1999 par anticipation les contrats de prêts pour un montant global de 7 519 513,67 F selon les conditions indiquées précédemment,

10) a décidé que la SICA-GAB remboursera à la Ville, sur production d'une copie des décomptes bancaires, les indemnités de remboursement anticipé de ces emprunts (502 723,41 F) et les intérêts intercalaires (106 724,76 F),

11) a autorisé M. le Maire à procéder au reversement à la SICA-GAB du reliquat de taxe d'usage (dont le montant ne pourra être arrêté qu'au début de l'année 2000) et de la subvention du Fonds National des Abattoirs (528 801 F).

3 - Jardins Familiaux - Installation d'abris de jardins - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'installation d'abris pérennes dans les jardins familiaux, une première tranche étant réalisée sur les sites de Port Douvot (20 abris) et Schlumberger (7 abris) pour un montant de 270 000 F TTC et a décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat.

4 - Plan des Déplacements Urbains - Examen des scénarios - Choix d'un scénario

En introduction, M. REGNIER a rappelé que cette étape, à mi-chemin entre la prise de connaissance du diagnostic en mars dernier et la présentation du PDU en fin d'année ou début 2000, avait donné lieu à bon nombre de réunions d'information.

Il a précisé que le débat actuel devait se situer au niveau des concepts de déplacements pour une meilleure organisation spatiale de la ville et de l'agglomération.

La présentation des 4 scénarios a été assurée par MM. BLANC et ERMATINGER du Cabinet TRANSITEC INGENIEURS, qui était chargé de travailler à leur élaboration conjointement avec les services municipaux et en concertation avec divers services de l'Etat, du District, du Département, de la Région.

C'est ainsi qu'ont été commentés les éléments de base en matière d'urbanisation et de déplacements, les principes directeurs communs à l'ensemble des scénarios, les principaux éléments variables et enfin le détail de chaque scénario et son évaluation par rapport aux différents modes de déplacement.

Les 4 scénarios proposés ont été analysés ainsi :

- Scénario A : La poursuite des actions

Ce scénario consiste en la continuité des actions en cours et ne modifie pas, à terme, les tendances actuelles en matière de déplacements (forte présence de la voiture, réseau routier souvent engorgé, réseau de transports collectifs en perte de vitesse, ...).

Les effets liés à sa mise en place sont considérés comme répondant mal aux objectifs fixés par la Ville et par l'Etat et ne faisant qu'aggraver la situation actuelle.

- Scénario B : Des transports collectifs détournés du centre-ville

Ce scénario propose un schéma plus radical que le précédent : ni bus, ni voitures au centre-ville, plusieurs axes prioritaires «compensatoires» pour les transports collectifs, ...

Il est jugé séduisant au niveau de la diminution des nuisances au centre-ville, mais présentant aussi de nombreuses contradictions au niveau de l'organisation des déplacements et des risques en matière d'accessibilité et d'environnement.

- Scénario C : Un réseau d'infrastructures partiellement réalisé

Les différents principes de ce scénario proposent d'aller plus loin dans la démarche entreprise depuis plus de 20 ans au centre-ville, au niveau de la politique multimodale des déplacements : contrôle d'accès sur les radiales, maîtrise du trafic, priorité aux transports collectifs, politique de stationnement différenciée selon les usagers, intermodalité véhicules personnels, transports collectifs, ...

Les effets liés à sa mise en place sont jugés comme répondant globalement bien aux objectifs fixés par la Ville, en améliorant la situation actuelle de l'ensemble des usagers. Mais, sans la réalisation de la rocade Nord-Est, il ne permettrait pas de modifier radicalement l'organisation des déplacements et la qualité de la vie dans de nombreux quartiers.

Scénario D : Un réseau d'infrastructures achevé

Ce scénario consiste en l'évolution du scénario C en y ajoutant la prise en compte de la réalisation rapide des infrastructures majeures capables d'irriguer l'agglomération (notamment Rocade Nord-Est).

Globalement, il est estimé que cette proposition répondrait très bien aux objectifs de la Ville, en améliorant l'organisation des déplacements sur une grande partie de la Ville.

Cependant, la rocade Nord-Est est jugée difficilement réalisable d'ici 10 ans. Sa programmation pourrait être prévue à une échéance d'environ 15 ans.

Un large débat s'ensuivit, auquel participèrent M. REGNIER, M. FOUSSERET, Mme BULTOT, M. POMEZ, M. DUVERGET, Mme WEINMAN, M. TABOURNOT, M. SCHWINT, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. VOUILLOT, M. BONNET.

Un amendement a été présenté par M. BONNET au nom des groupes d'opposition RPR-DL-UDF, proposant d'insérer à la place de la dernière ligne du rapport («Le Conseil Municipal est appelé à débattre et à formuler un choix») :

... Cependant diverses associations ont développé un cinquième scénario dit «scénario E», qui mettant essentiellement l'accent sur 1) la circulation des bus urbains en périphérie de Boucle avec gares d'échange et complétée d'un réseau de minibus centre-ville de jonction non polluants et libérant de l'espace pour les modes doux et 2) la réalisation de parkings souterrains de centre-ville, peut permettre tant la diminution de la pollution atmosphérique et sonore que la redynamisation commerciale du centre.

Le Conseil Municipal décide donc de poursuivre l'étude des scénarios D et E lors du pré-PDU.

Le Conseil Municipal, soucieux de permettre à la population d'exprimer son choix pour une décision d'une telle importance pour l'avenir de Besançon, ouvre aux Bisontins un référendum pour retenir le scénario définitif avant l'élaboration du PDU.

Cet amendement a été repoussé à la majorité, neuf Conseillers ayant voté pour.

Après une suspension de séance de 10 minutes sollicitée par Mme WEINMAN au nom des groupes RPR-DL-UDF, le Conseil Municipal, à la majorité, neuf Conseillers ayant voté contre et un s'étant abstenu, a choisi le scénario D en envisageant de réaliser la Rcade Nord-Est avec la période de 10 ans dévolue au PDU.

La séance est levée à 22 heures 05.

Hôtel de Ville, le 6 octobre 1999
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 8 octobre 1999
Pour le Maire,
L'Adjoint,